
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	20
De votants	26

OBJET

N°2026-7-14

Déclassement d'un terrain

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 juillet 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 11 juin 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le deux juillet, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M.Lucien PESCE.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-
Mme SCHMITT-M.SULLI-Mme COLMET-M.PERREY-Mme
OSOWSKI-MM.HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-
LHUILIER-SEROT-COMMITO-MM.POIRIER-LUGNIER-
BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-
MM.ZANCHIN-PESCE-HAMER

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à Mme COLMET
M.FONDEUR ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme CLEMENT-CHILLOTTI ayant donné pouvoir à Mme
SCHMITT
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ZANCHIN
Mme MAURY ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absente : Mme DI POMPEO

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

La commune de Lexy est propriétaire d'une parcelle ZB 414,
qui a fait l'objet d'une division foncière en deux parcelles, ZB
552 d'une surface de 1362 m2 et ZB 551 d'une surface de 4412
m2.

La SCI Le Paradis Blanc a fait une demande d'acquisition de
la parcelle ZB 552 en vue de créer un parking à la suite de la
réalisation de ses nouvelles chambres funéraires.

Cette parcelle servait initialement de décharge pour les seuls
services municipaux ou entreprises travaillant pour la
municipalité et elle n'est plus affectée à cet usage ni aucun
autre depuis plus de 20 années.

A la demande de Maître Pantin Coralie de l'étude SCP Touez
SENDEL-GASPAR et Chloé BRUNET-GRILLOT, la
commune doit procéder au déclassement de la parcelle ZB 552
du domaine public communal dans le domaine privé de la
commune afin de pouvoir procéder à la vente.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 07 02-2026_7_14-D

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder au déclassement de la parcelle ZB 552 du domaine public communal dans le domaine privé de la commune.

PRECISE que cette délibération s'ajoute aux précédentes délibérations prises dans ce dossier.

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 07 02-2026_7_14-D